

**ADMINISTRATION COMMUNALE
D'IXELLES
Service Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168**

B – 1050 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 7/PU/1820 (corr. M. Letenre)
N/Réf : AVL/KD/XL-2.293/s.365
Annexe : 1 dossier

Messieurs,

Objet : IXELLES. Rue du Châtelain, 49.
Aménagement de deux logements et construction de deux terrasses en façade arrière.

En réponse à votre lettre du 14 février 2005, en référence, reçue le 15 février, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 2 mars 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La maison concernée par la demande est mitoyenne à la maison personnelle de l'architecte Antoine Pompe, sise au n°47 et classée comme monument par arrêté du 5 juin 1993. La demande porte sur la construction de deux terrasses en façade arrière, incluse dans la zone de protection de la maison classée.

La CRMS se réjouit de la volonté du propriétaire de transformer la maison actuellement occupée par des bureaux, en deux logements, aux premier et deuxième étages, lesquels sont toutefois conditionnés à l'obtention du permis pour les terrasses.

Si la CRMS ne s'oppose pas au principe de la construction de ces deux terrasses, elle insiste pour que leur structure et leur encombrement soient les plus légers possible afin de ne pas porter préjudice à la luminosité intérieure naturelle de la maison d'Antoine Pompe obtenue depuis les baies et le puits de lumière.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat.